

# Avis d'appel public à la concurrence

**Pouvoir adjudicateur :**

Désignation :

Communauté de Communes du Grand Armagnac

14 allée julien laudet

32800 Eauze

Téléphone : +33562087822

Adresse internet : <http://www.grand-armagnac.fr>

E-Mail : [dgs@grand-armagnac.fr](mailto:dgs@grand-armagnac.fr)

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** <https://www.marches-publics.info/>

**Objet de l'accord-cadre :**

P.A.T.A. - Programmes 2020 - 2021 - 2022 - 2023 - Point-A-Temps-Automatique - Programmes 2020 à 2023

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

L'avis concerne un accord-cadre.

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre à bons de commande

Type d'accord-cadre de travaux : Exécution

**Lieu principal d'exécution :**

Les 25 communes du territoire de la CCGA

Code NUTS : FRJ24

**CPV global à la consultation**

**CPV principal :** 45233140-2

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Le montant global estimé est de 540 000.00 euros HT

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 135 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 135 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 135 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 135 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord-cadre a une durée initiale de 4 mois.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année(s).

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour la période n°1 :  
Il n'est pas prévu d'avance.  
Pour la période n°2 :  
Il n'est pas prévu d'avance.  
Pour la période n°3 :  
Il n'est pas prévu d'avance.  
Pour la période n°4 :  
Il n'est pas prévu d'avance.

#### **Interdiction de soumissionner**

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 3 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

#### **Présentation de candidature :**

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

#### **Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

##### **Capacité économique et financière :**

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Mention des références travaux sur une période de 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du personnel d'encadrement

**Procédure :** MAPA ouvert

#### **Critères d'attribution**

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère **Délai d'exécution** pondéré à 15 %.
2. Critère **Prix des prestations** pondéré à 65 %.
3. Critère **Valeur technique** pondéré à 20 %.

#### **Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence de l'accord-cadre : V-20-06-02 T

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication :* 08/07/2020

*Date limite de réception des offres :* 06/08/2020 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

#### **Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par mandat administratif.

**Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

**Informations sur les reconductions :** **Reconduction annuelle** **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de PAU

**Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La transmission des candidatures est autorisée sous forme papier, remise sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé.

La transmission des candidatures est autorisée sous forme papier et adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

**Signature des documents transmis par le candidat**

Il n'est pas prévu de signature électronique.

**Autres Informations**

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

- pour les renseignements d'ordre technique :

Communauté de Communes du Grand Armagnac

Adresse : 14 allée julien laudet

32800 Eauze

Tél : +33562087822

Courriel : [dgs@grand-armagnac.fr](mailto:dgs@grand-armagnac.fr)

Adresse Internet : <http://www.grand-armagnac.fr>

Horaires d'ouvertures : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

**Adresse de remise des offres :**

Communauté de Communes du Grand Armagnac

Correspondant :

Adresse : 14 allée julien laudet

32800 Eauze

Tél : +33562087822

Courriel : [dgs@grand-armagnac.fr](mailto:dgs@grand-armagnac.fr)

Adresse Internet : <http://www.grand-armagnac.fr>

Horaires d'ouvertures : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30